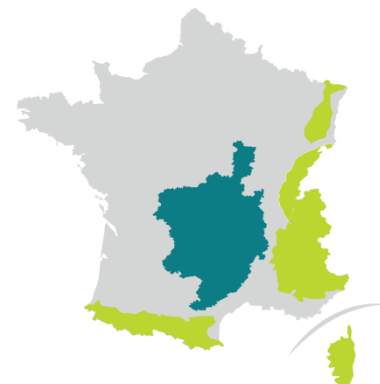


Filière Bière Massif central

Brasseurs artisanaux du Massif central



Maitre d'ouvrage

Association Macéo

Macéo



Objectifs et descriptif de l'action

Depuis quelques années, le Massif central renoue avec une tradition brassicole qui s'était pratiquement éteinte au milieu du 20^{ème} siècle. On dénombre aujourd'hui un peu plus **d'une centaine de brasseries artisanales dans le Massif central**, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. Ce projet a pour objectif de **soutenir le développement d'une filière de production de bières artisanales, locales et de qualité**, créatrice d'activités et d'emplois sur les territoires, au travers d'actions collectives mobilisant les acteurs de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur.

Les principaux axes d'action sont :

- La mobilisation et l'animation des différents acteurs de cette chaîne de valeur au sein de groupes territoriaux,
- Le développement de la mutualisation des moyens, au sein de la filière brassicole artisanale et au-delà, dans un objectif de développement d'activités locales en circuit court sur les territoires (stockage et logistique, conditionnement, consigne et lavage des bouteilles, ...)
- Le développement de la production locale de matières 1^{ères} (houblon et céréales) et d'activité de 1^{ère} transformation.
- L'accès à des moyens de test, d'analyse et de formation, garants de la qualité produite et facilitant l'innovation,
- La création d'outils de communication communs autour de l'image d'une bière artisanale, locale et de qualité pour en développer la commercialisation, essentiellement locale et en circuit court : à la brasserie, lors d'évènements locaux (marchés, foires, festivals) et auprès des bars et restaurants.
- La pérennisation des groupes territoriaux pour assurer l'animation et le développement des actions engagées.



Dimension d'intérêt général

Le projet bénéficie à l'ensemble de la filière bière artisanale du Massif central, de la production des matières premières à la commercialisation. Il permet de créer et/ou pérenniser des emplois locaux et de valoriser un savoir-faire et des ressources locales au travers d'un produit artisanal de qualité qui contribue à la promotion des territoires. Il contribue à combattre le départ d'activités économiques des territoires ruraux de montagne.



Partenaires

L'APAMAC et les Chambres de métiers et d'artisanat de Haute Vienne, de la Creuse, de la Haute Loire, de l'Ardèche et de la Loire,

Les brasseurs et autres acteurs de la filière sur les territoires concernés (Limousin, Auvergne, Loire et Ardèche) : chambres d'agriculture, établissements d'enseignement-recherche, collectivités, association,...



Livrables

- Etudes de faisabilité sur :
 - Le développement de productions locales de matières premières et d'activités de transformation
 - L'organisation de la consigne des contenants en verre et le développement d'une activité de lavage
 - La mise en place de solutions de stockage mutualisé et de logistique des derniers km pour faciliter la mutualisation des approvisionnements
 - Des solutions de conditionnement mutualisées (ligne d'embouteillage mobile) ou adaptées (développement d'une gamme intermédiaire)
- Identification et organisation de l'accès au moyens de test et d'analyse disponibles, notamment dans les établissements d'enseignement recherche.
- Etablissement d'un « catalogue » de formations et organisation des premières sessions
- Cartographie des événements (foires, marchés, festivals) spécifiquement dédiés à la filière bière sur les territoires (ex : Marché Bière, Pain et Fromage de Limoges) ou plus largement à la promotion des produits artisanaux locaux.
- Outils de promotion de la bière artisanale auprès des cibles visées : bars/restaurants, organisateurs d'événements, ...
- Sur chaque territoire, proposition de solutions pour pérenniser le portage des actions mises en place ou en cours, par une structure existante, ou en créant une structure dédiée,...



Calendrier

Mars 2017 à mars 2019 soit 2 ans.



Plan de financement prévisionnel

L'action est évaluée à 200 000 €.

Les actions bénéficieront d'un financement Massif central entre 50 et 70%.

Il est demandé un cofinancement complémentaire au fonds de dotation d'au moins 10 000 €.



Effet de levier du fonds

**VIVONS
MONTAGNE!**

Le fonds interviendra en complément des financements Massif central.